

TYPHON ACCORDE UNE OPTION DE 50% SUR UNE DE SES PROPRIÉTÉS AURIFÈRES

Laval, Canada 12 novembre 2008 – Exploration Typhon inc. (« **Typhon** ») annonce qu'elle a conclu une entente en vue d'accorder une option de 50% sur la propriété Destorbelle à Diamond Frank Inc.

Cette propriété située dans le canton de Clericy (Rouyn-Noranda, Abitibi) est constituée de 24 claims. Les modalités de l'entente sont les suivantes :

- Diamond Frank doit effectuer des travaux d'exploration d'une valeur de 600 000 \$ d'ici le 31 décembre 2009 pour 49%;
- Diamond Frank doit effectuer des travaux d'exploration d'une valeur de 400 000 \$ d'ici le 31 mars 2010 pour 1%;
- La propriété est greffée d'une redevance de 2% NSR advenant la mise en production commerciale d'un gisement. Diamond Frank peut racheter en tout temps 1% de la redevance NSR au prix de 1 000 000 \$ CAD;
- L'entente est sujette à l'approbation des autorités compétentes

La société a le plaisir d'accueillir M. Robert Gagnon au sein de son conseil d'administration en remplacement de M. Claude Charron à titre d'administrateur. M. Gagnon, membre de l'Ordre des Géologues du Québec, apportera de par son expertise et sa connaissance des différents projets de Typhon, un atout significatif pour l'ensemble des opérations.

Typhon poursuit présentement plusieurs travaux d'exploration sur ses différents projets, tel que cartographie détaillée, coupe de ligne, étude structurale, levé géochimique, levé PP, modélisation 3D Gocad et de la prospection de terrain.

M. Robert Gagnon, Géo. (OGQ), Personne qualifiée selon les standards de l'instrument national 43-101, a supervisé la préparation de ce communiqué de presse.

Les actions ordinaires de Exploration Typhon sont inscrites à la Bourse de croissance TSX sous le symbole « TOO ».

Contact et Information

Tél. : 450.622.4066 – Téléc. : 450.622.4337

Sans frais 1.877.622.4004

info@explorationtyphon.com

TSX-V : TOO

Ce communiqué de presse peut contenir des assertions prospectives, au sens de la loi américaine Private Securities Litigation Reform Act de 1995. Rien ne peut assurer que ces assertions s'avéreront justes ; par conséquent, le lecteur est averti qu'un écart peut survenir entre les résultats effectifs et les résultats prévisionnels. La Bourse de Croissance TSX n'assume aucune responsabilité quant à la pertinence ou l'exactitude du présent communiqué de presse.